

L'impact des normes IAS- IFRS sur la communication et l'information financière

Par : BENIKHELEF Faiza
Maitre de conférences « B » à L' EHEC Alger

Mots clés : les normes IAS/IFRS , l'IASB , pertinence, intelligibilité, juste valeur, substance over form,

Résumé : L'objet de cet l'article est de développer les apports apportés par les normes comptables en matières de communication et d'information financière car les IFRS ont été fortement critiquées lors des dernières crises financières, avec l'adoption des normes IAS/IFRS, les firmes européennes ont choisi de publier leurs états financiers sous un modèle de normes orienté vers les besoins d'informations des actionnaires et des investisseurs boursiers. Ce nouveau référentiel comptable semble fournir des informations plus pertinentes en matière d'investissements par rapport à celles divulguées sous les normes françaises donc il est important de revenir sur le concept de juste valeur et de s'interroger sur l'amélioration effective des informations financières publiées avec le référentiel international.

ملخص:

الغرض من هذا المقال هو إبراز اهم انعكاسات المعايير المحاسبية الدولية على الاتصال و المعلومات المالية خاصة هذه الاخيرة تعرضت الى انتقادات شديدة خلال الازمة المالية و مع اعتماد المعايير الدولية اختارت الشركات الاوربية نشر بياناتها المالية وفق نموذج من المعايير و وفق احتياجات المساهمين و المستثمرين في الاسهم بالدرجة الاولى وبالتالي يسعى هذا الاطار المحاسبى الجديد الى تقديم المزيد من المعلومات ذات الصلة بالاستثمار مقارنة مع اولئك المفصح عنها بموجب الانظمة المحاسبية الفرنسية لذا من المهم اعادة النظر في مفهوم القيمة العادلة و النظر في تحسين فعالية التقارير المالية وفق المعايير الدولية

الكلمات الدالة:

معايير الدولية القيمة العادلة' اسبقية الواقع الاقتصادي على الشكل القانوني' معلومة مالية مفهومة' -

Introduction

Dans le contexte socio –économique actuel, la comptabilité est devenue la source la plus fiable en ce qui concerne l'information économique financière .la comptabilité est aujourd'hui l'outil indispensable au service de l'information des acteurs économique ainsi elle devient un moyen de communication entre les différentes entités et représente la base de gestion des entreprises , la globalisation des échanges impose aux acteurs économiques d'utilisation d'un langage commun en matière d'information financière, Après les scandales financiers et les manipulations comptables survenus au début de la décennie aux Etats-Unis et en Europe (Enron, Worldcom, Crédit Lyonnais, Vivendi Universel, Parmalat ...), les investisseurs sont saisis de doute sur la sincérité et l'utilité des informations comptables publiées dans les états financiers. Pour rétablir la confiance des investisseurs, la commission des normes comptables internationales l'IASB (International Accounting Standards Board) a rendu obligatoire l'application des normes d'information financière internationales (IFRS : International Financial Reporting Standards) à compter du 1er janvier 2005 pour les entreprises cotées établissant des comptes consolidés. Son premier objet est de favoriser la convergence mondiale des principes comptables auxquels se réfèrent les entreprises et les autres organisations pour leur reporting financier , et d'élaborer dans l'intérêt général un jeu unique de normes comptables de qualité, intelligible et faisant autorité dans le monde entier, imposant une information de meilleure qualité qui soit à la fois compréhensible, pertinente et comparable pour les investisseurs. Ce cadre de normalisation a entraîné donc un changement majeur en matière de communication des performances financières. Cette dernière s'est orientée, avec le nouveau référentiel comptable, particulièrement vers les besoins d'informations des actionnaires et des investisseurs boursiers, malgré que l'IASB ne néglige pas clairement les autres parties prenantes de la firme (salariés, clients, fournisseurs, Etats...), donc les normes IFRS, énoncent les dispositions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à l'information traitant des transactions et d'événements qui sont important dans les états financiers à usage général, qui sont inspirées du modèle anglo-saxon qui privilégie la dominance d'une approche économique au détriment d'une approche historique et fiscale ainsi que la satisfaction des besoins d'informations du marché financier, Les normes IFRS ont pour vocation de faciliter la création de valeur en aidant à la prise de décision relatives à l'acquisition et à l'affectation des ressources donc la valeur peut se traduire à la richesse économique si l'on considère seulement les actionnaires qui recherchent le rendement financier de leur placement, L'adoption des normes IFRS par les firmes a entraîné donc un changement en matière de communication financière. Cette dernière constitue un moyen de contrôle et d'évaluation des décisions prises par les dirigeants pour apprécier la valeur créée et estimer les perspectives de développements futurs de la firme.

1- Aperçu historique des IAS/IFRS^{1*} :

Un aperçu historique de la mise en place de la norme IFRS nous permet de démontrer les logiques d'influence qu'elle a impliquée, les entreprises dans un contexte de mondialisation ont besoin de référentiels financiers et comptables commun afin de faciliter la recherche de nouveaux financements.

Si chaque pays garde ses normes, une entreprise manquera la visibilité sur les places financières étrangères, et ne pourra donc pas se développer au-delà d'un certain seuil, dans les années 1970 l'Europe a tenté, en vain, d'imposer des standards communs les résistances nationales ont empêché leur naissance, la commission européenne a abdicqué en proposant certes une norme commune, mais en laissant la possibilité à ses états –membres de conserver leurs propre systèmes. Il a donc été convenu que la production d'une norme commune devait passer le cadre régional européen pour mieux s'imposer de là une dizaine d'états, dont la France et les états unis, ont mis en place L'IASC (International Accounting Standard committee) en 1973 son but était d'imposer au niveau mondial les meilleurs pratiques comptables tirées des expériences des différents pays. Les principales dates de l'histoire de l'IASC sont les suivantes :

-1973 : création de l'IASC ;

-1973-1995 : recherche d'un consensus international entre les corps de normes nationales : autorisation d'un grand nombre d'options ;

-1995-1999 : finalisation d'un corps de normes IAS ;

-2001-2002 : nouvelle organisation : l'IASC devient l'IASB et les IAS deviennent les IFRS.

-En 2001, l'IASB (international accounting standards board) succédera à l'IASC il a pour rôle de publier des interprétations qui sont développées par L'IFRIC (international Financial reporting interprétation committee), de préciser le traitement comptable applicable pour une opération ou transaction donnée lorsque les normes développées ne sont pas suffisamment précises

-En 2004 : la publication des IFRS

-En 2005 : début d'application des IFRS dans union européenne.²

La structure de l'IASB est désormais composée des organes suivants :³

Un comité exécutif (the board) désigné sous le sigle IASB (International Accounting Standards Board) : il est principalement chargé d'apporter son expertise technique pour établir les normes comptables et d'adapter les IFRS ;

1 * Les normes IAS/IFRS sont créées par des membres de profession comptable de dix pays (Australie, Canada, France, Allemagne, Japon, Mexique, Hollande, Grande Bretagne, Irlande, Etats Unis).

2 www.iasplus.com/en/publications/canada/.../IYYP-FR-interactive.pdf.site consulté le 14/04/2015, à 21H00 .guide de référence édition deloitte. p.17,18

3 Stéphane BRUN, L'essentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS, 3ème édition gualino, paris 2006, p.p25,26

Un conseil de surveillance composé des trustees est chargé de désigner notamment les membres du comité exécutif, de lever les fonds et de procéder aux amendements constitutionnels ;

Un comité d'interprétation (IFRIC, International Reporting Interpretation committee) : c'est le nouveau nom donné au comité d'interprétation des normes de l'IASB (auparavant, c'est le SIC (Standing Interpretation committee)). Il a pour objet d'interpréter le corps existant des normes de l'IASB et aussi d'élaborer des positions techniques sur des questions précises, en attendant la définition d'une norme définitive ;

Un comité consultatif de normalisation (SAC, Standards Advisory Council) chargé de faire participer au processus de mise en œuvre des normes comptables internationales les parties intéressées par le reporting financier international et de conseiller le comité exécutif (sur les priorités de la normalisation) et éventuellement le conseil de surveillance.

Néanmoins, un problème subsiste toujours à ce jour, les IAS-IFRS sont uniquement applicables en Europe et pas aux États-Unis. Les États-Unis maintiennent leurs normes US GAAP⁴

Donc les IFRS dont la nature de l'information est nettement plus stratégique, sont le fruit des anglo-saxons et elles s'imposent uniquement en Europe. Elles ont été mises en place sur la même période que la loi Sarbanes-Oxley⁵ : cette loi a pour objectif d'accroître la responsabilité des entreprises, de rendre la communication de l'information financière plus fiable et de lutter contre les comportements déviants et frauduleux des entreprises.

2 - Définition de l'information financière :

la valeur stratégique de l'information financière : L'information financière est utilisée sur deux plans :⁶

- d'abord, au sein de l'entreprise en temps qu'outil de mesure et de pilotage, les décideurs au sein du conseil d'administration, mènent leur stratégie à partir des informations financières issues de la comptabilité qui leur sont communiquées, telles que les ventes sur un secteur, les investissements effectués, les flux nets de trésorerie par conséquent un décideur ayant une information biaisée sur son entreprise pourrait être conduit à faire de mauvais choix stratégiques.

4 * Generally accepted accounting principles

5 ** la loi de 2002 sur la réforme de la comptabilité des sociétés cotées et la protection des investisseurs est une loi fédérale, votée par le congrès, imposant de nouvelles règles sur la comptabilité et la transparence financière. Elle fait suite aux différents scandales financiers révélés dans le pays aux débuts des années 2000, tels ceux d'Enron et de Worldcom. Le texte est couramment appelé « loi Sarbanes-Oxley », du nom de ses promoteurs : le sénateur Paul Sarbanes et le député Mike Oxley. Ce nom peut être abrégé en « SOX », « Sarbox », ou « SOA ».

6 www.infoguerre.fr/fichier/ifrs.pdf /page consultée le 30/03/2015 à 15 :18mn école de guerre économiques, 18 mars 2008, p4

-ensuite sur les marchés financiers pour lever des capitaux, afin d'intéresser les investisseurs, les sociétés publient leurs résultats financiers, qui seront ensuite étudiés par des analystes et agences de notations .

Ainsi il existe deux catégories de personne dans le monde de la finance :

-les fournisseurs d'informations qui créent de l'information, à savoir l'entreprise elle-même, les commissaires aux comptes, la presse financière, les analystes, les banques d'investissement et les agences de notations.

-les consommateurs finaux qui sont demandeurs d'informations tels que les investisseurs, les créanciers et les salariés

Il faut donc une complète transparence de l'information financière .elle est le seul gage d'un bon fonctionnement des marchés financiers avant les IFRS , afin de préserver un juste équilibre entre les acteurs, le législateur français s'était doté d'un système comptable performant dont les principes étaient radicalement différents du système anglo-saxon.

3 - Les principales différences entre les systèmes comptables français et anglo –saxons :

La comptabilité française, avant les IFRS avait pour objectif d'être la photographie exacte du patrimoine de l'entreprise, elle donnait un état précis des dettes,des engagements et de la capacité de l'entreprise à les recouvrir, pour ce faire elle appliquait différentes règles dont trois sont en opposition avec les anglo-saxon.⁷

Le principe de prudence qui consiste en la prise en compte de toutes les pertes probables par exemple, si une société avait des doutes sur l'une de ses créances clients, elle avait le devoir de passer une provision sur celle-ci, c'est à dire d'anticiper un éventuel défaut de paiement .

- La notion du cout historique qui implique l'enregistrement des éléments d'actifs à leur cout d'achat.

- Les amortissements comptables, c'est-à-dire la prise en compte de l'usure de l'actif étaient fixés fiscalement par le législateur, à titre d'illustration, un immeuble est amorti sur 50 ans, c'est-à-dire qu'il perd 1/50 de sa valeur tous les ans et donc sa valeur comptable sera de 0 dans les 50 ans

Donc la vision française voulait surtout assurer la transparence pour les créanciers de l'entreprise au détriment de l'investisseur qui voyait la valeur de son bien sous- évaluée.

En opposition, la vision anglo-saxonne avait, et toujours, pour objectif de mesurer la richesse créée pour l'actionnaire,l'entreprise peut donc mener une gestion stratégique du résultat pour ce faire les règles suivantes sont retenues :⁸

⁷ www.infoguerre.fr/fichier/ifrs.pdf.op.cit p,4

⁸ www.infoguerre.fr/fichier/ifrs.pdf.op.cit,p,5

L'impact des normes IAS - IFRS sur la communication et l'information financière

- Principe de la « fair value ». les actifs de la société ne sont enregistrés à leur valeur historique mais à leur valeur de marché.

Un immeuble acheté un million d'euro pourra être valorisé différemment l'année suivante en fonction des cours du marché de l'immobilier.

-les durées d'amortissements sont fixées par l'entreprise et non pas par le législateur.

Ces deux principes impliquent une valorisation de l'entreprise suivant sa valeur de marché, ce qui a pour conséquence une plus grande volatilité de son prix .de plus, afin de justifier les montants dans les comptes, l'entreprise doit fournir plus d'information sur ses actifs, et notamment des informations stratégiques.⁹

Tableau 1 : Origine des différences comptables

	France	Etats unis
Principale source de financement	Banques	Marchés financiers
Système juridique et fiscal	Les règles comptables sont fournies par l'État (plan comptable et code de commerce) Le passage du résultat comptable au résultat fiscal est simple	Les règles comptables sont élaborées par des organismes privés Comptabilité et fiscalité sont indépendantes
Utilisateurs privilégiés	Créanciers, fournisseurs, investisseurs, administration fiscale, salariés	Investisseurs
Fréquence de publication des comptes	Annuelle et semestrielle	Annuelle, semestrielle et trimestrielle pour les Américains
Vision de l'entreprise	Vision juridique	Vision économique
Calcul du résultat Comptable	Tendance à minorer le résultat par les politiques de provisionnement et de mise en réserves	Le résultat doit refléter la situation économique de l'entreprise et les variations de valeur de ses actifs et de ses passifs Les provisions sont définies de manière stricte

Source : Grégorry HEEM, lire les états financiers en IFRS, éditions d'organisation 2004, page 13 .

⁹ Ibid. p.5.

À l'inverse, l'approche anglo-saxonne et en particulier américaine est plus orientée vers les actionnaires qui sont les principaux pourvoyeurs de capitaux. L'idée est alors de développer l'information financière pour que les actionnaires puissent faire leur choix d'investissement.

4 - Définition de communication financière :

« la communication financière est la transmission par la société au marché (actionnaires, investisseurs potentiels, analystes, agences de notations) et plus généralement au grand public d'informations financières la concernant elle est pour une part imposée par la réglementation (publication de comptes en particulier) et pour une autre réalisée sur une base volontaire (communiqués, présentations aux analystes) dans le but de donner au marché une meilleure visibilité de la société et de ses projets »¹⁰

L'information financière n'est pas la communication financière, elle n'en est que la matière première, certes essentielles par son origine, largement comptable et financière mais insuffisante si on veut donner une vue globale de l'entreprise.¹¹

La publicité n'est qu'un moyen de la communication financière et une forme de diffusion de l'information financière, la publicité financière c'est la présentation de données économiques et financières dans un journal spécialisé.

5 - les destinataires de l'information financière :

La communication d'entreprise comprend la communication interne et la communication externe .la première désigne les canaux par lesquels l'information circule à l'intérieur de l'entreprise, la seconde est essentiellement destinée vers des publics extérieurs.

a - les chefs d'entreprise et dirigeants : information pour planifier, pour décider de la stratégie et de l'affectation des ressources et pour contrôler .

b - les actionnaires : se préoccupent du risque et de la rentabilité de leurs placements :

- information aidant à déterminer quand ils doivent acheter, conserver ou vendre

-information pour estimer la capacité de l'entreprise de verser des dividendes.

c-Etats et organismes publics (agences de régulation, administration fiscale) : s'intéressent à la répartition des ressources et, en conséquence, aux activités des entreprises, imposent aussi des obligations d'information pour réglementer les activités des entreprises, déterminer les politiques fiscales et la base des statistiques nationales.

10 Jean-yves leger, la communication financière, édition DUNOD, 2008, page 20.

11 Bernad esnauld –roger dinasquet, la comptabilité financière, que sais je, 2008, p 45.

d-les salariés : information sur la stabilité et la rentabilité de leur employeur, information pour estimer la capacité de l'entreprise à rémunérer ses salariés et à leur verser les avantages en matière de retraite des opportunités en matière d'emploi .

e- les fournisseurs : information pour déterminer si leurs créances leur seront remboursées à l'échéance les créanciers commerciaux s'intéressent à l'entreprise sur une période plus courte que les prêteurs sauf s'ils dépendent de la continuité de l'entreprise quand celle-ci pour eux un client majeur.

f-Clients : information sur la continuité de l'exploitation de l'entreprise, surtout quand ils ont des relations à long terme avec elle ou bien qu'ils en dépendent .les clients s'intéressent particulièrement à la pérennité de l'entreprise .

g-les banques et prêteurs : information pour déterminer si le remboursement de leurs prêts et les intérêts qui y sont liés seront payés à l'échéance.

h-Public : les entreprises ont une action sur les individus et sur les collectivités .par exemple, une entreprise peut contribuer grandement à l'économie du pays,notamment en procurant des emplois et en étant cliente des fournisseurs locaux, les états financiers peuvent aider les le public en renseignant sur les tendances, les évolutions récentes de la prospérité de l'entreprise ainsi que sur l'étendue de ses activités .¹²

6 - Les instruments de la communication financière :

6 - 1 - le rapport annuel ou de gestion

il demeure le principal outil de communication financière, le rapport annuel est le support le plus visible donc le mieux élaboré d'où la faible fréquence de diffusion, le principal objectif du rapport annuel est d'informer et rassurer les actionnaires sur la performance financière et commerciale, il s'agit avant tout de publier les résultats définitifs et complets de l'entreprise en respectant le souci de clarté, de comparaison possible avec les exercices précédents et avec les publications des autres entreprises du marché.

6 - 2 - Les états financiers :

Les états financiers fournissent une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques.¹³

-Les états financiers montrent les résultats de la gestion des dirigeants ou la façon dont ils s'acquittent de leur mandat quant aux ressources qui leur ont été confiées, ces utilisateurs veulent apprécier la gestion et la reddition de

¹² Hervé stolowy-michel j.lebas-georges Langlois, comptabilité et analyse financière, 1^{er} édition de boeck,2006, pp 27,28.

¹³ www.afc-dz.com, l'essentiel des normes ifrs

comptes par les dirigeants qui le font afin de prendre leurs propres décisions économiques, ces décisions peuvent inclure par exemple, la conservation ou la vente de leur participation dans l'entreprise ou la reconduction ou le remplacement des dirigeants de l'entreprise .

-Grâce aux apports des états financiers, les utilisateurs seront mieux à même de déterminer la capacité de l'entreprise à payer son personnel et ses fournisseurs, à payer les intérêts à rembourser ses emprunts et à procéder à des distributions à ses propriétaires.

- l'information sur les ressources économiques contrôlées par l'entreprise et sa capacité dans le passé à modifier ses ressources est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'avenir.¹⁴

6 - 3- autres supports : le site internet est un support complémentaire de la communication financière, la gestion de la relation actionnaires (shareholder relation ship management) ;le marketing direct, les road show .

En résumé, l'information financière est véhiculée par la communication financière, et la communication financière est une communication de données chiffrées et qualitatives à des tiers soucieux de suivre la santé et la performance financière de l'entreprise, ces informations étant susceptibles de peser dans leur prise de décisions futures.

7- l'impact des normes IAS-IFRS sur l'information financière :

L'objectif est de passer d'une vision juridique de l'entreprise (en France) vers une vision économique (vision anglo-saxonne) et de rendre les informations plus transparentes et plus riches.

7.1-Une vision économique en juste valeur : la juste valeur pierre angulaire des IFRS

7.1.1 -Définition de la juste valeur

Symbole d'une nouvelle approche de la comptabilité, le concept de juste valeur adopté par le référentiel international a initié de nombreux débats, après avoir rappelé la définition de la fair value nous analysons les conséquences de son application et son rôle présumé dans l'aggravation de la crise financière, selon l'IAS 32 la juste valeur est défini comme :

« le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé entre les parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale »¹⁵ les normes comptables distinguent ainsi plusieurs niveaux de précision pour la détermination de la juste valeur :le premier niveau pour les actifs pour

¹⁴ Bruno colmart,pierre arnaud michel,hubert tondeur, comptabilité financière normes IAS/IFRS, collection synthese pearson education,science de gestion,paris 2008,page 36.

¹⁵ (IASB ,1998,paragraphe 9)

lesquels existent un marché liquide et des prix cotés (dite mark-to market) , le niveau deux lorsque l'évaluation est basée sur un modèle mettant en œuvre des paramètres observable(dite mark-to model) et le niveau trois lorsque le model utilisé utilise des paramètres non observable(mark to management)¹⁶,en l'absence d'un marché actif d'autre part .or même en acceptant l'hypothèse que les prix de marché reflètent la valeur économique de biens,le fait d'utiliser des modélisations conduit à intégrer une marge de subjectivité et des biais inhérents aux modèles eux- mêmes le terme même de juste valeur pose d'ailleurs problème puisqu'il laisse entendre,à tort qu'il existerait une valeur juste et unique pour chaque élément du bilan, les normes IAS /IFRS actuelles tiennent en théorie compte de cette problématique d'existence ou non de marchés, elles combinent les deux approches les coûts historiques sont utilisés pour certaines catégories d'actifs et de passifs alors que la juste valeur s'applique pour d'autres catégories, ces catégories sont définies dans la normes IAS 39 en simplifiant quelque peu, sont évalués à la juste valeur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction,les prêts et les créances ainsi les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont enregistrés au coût historique, en cas de chute de prix il est évidemment tentant de reclasser certains actifs d'une des catégories comptabilisée à la juste valeur vers une catégorie comptabilisée au coût historique.

7.1.2 - Conséquences de l'application de la juste valeur

Une évaluation à la juste valeur doit permettre d'obtenir de valeurs comptables plus proches de la réalité économique, l'amélioration du contenu informationnel liée à cette valorisation n'est pas totalement démontrée, l'évaluation individuelle des actifs en fair value ne résout que partiellement l'insuffisance du modèle du cout historique, la valeur d'une entreprise ne correspondant pas à la somme des actifs et passifs évalués individuellement en juste valeur donc en peut conclure que la juste valeur permet de faire ressortir les « réserves cachées »cela conduire les dirigeants à mieux gérer leurs actifs et mieux les protéger à l'aide des produits dérivés et autres techniques de couverture,la prise en compte du facteur risque devient un élément clé de leur politique de leur gestion, en définitive la juste valeur doit permettre de baisser les couts d'agence grâce à une meilleure transparence réduisant l'asymétrie d'information et la comptabilité dite créative ou d'intention et de ce fait entrainer un changement des comportements des dirigeants.¹⁷

7.1.3- Juste valeur et crise financière

Même si les IFRS ne sont pas responsables de la crise, elles ont contribué à l'aggraver en effet l'intégration de la volatilité des marchés dans les bilans des entreprises par le biais de la juste valeur a eu un rôle procyclique en entretenant

¹⁶ André farber et victor Ginsburgh,crise financière et normes comptables, revue française de gestion,2012/4n°222,p.27.

¹⁷ Lenormand gaelle et al,«les IAS/IFRS»bilan et perspective, revue française de gestion,2012/3n°222,p.57.

la spirale haussière (ou baissière) du prix des actifs en situation de hausse (ou baisse) de surcroît avec l'illiquidité de certains marchés générée par la crise financière, l'évaluation à la juste valeur ne peut plus s'appuyer sur des prix de marché elle devient plus complexe avec l'introduction d'éléments subjectifs conduisant à une pluralité des modalités de détermination, d'où un manque de comptabilité et surtout de transparence, l'évaluation à la juste valeur sur la base des prix de marché s'appuie sur l'hypothèse largement contestée d'efficacité des marchés ce qui conduit à présenter des états financiers déformés par des phénomènes financiers (bulle financière puis crise) néanmoins, en l'absence de pertinence du coût historique, il ne doit pas y avoir rejet de la fair value il n'existe pas un modèle alternatif, il s'agit plutôt d'initier une réflexion sur la définition du concept et sur ses modalités de mise en œuvre pour dépasser une assimilation abusive à la valeur de marché qui manque de pertinence sans efficacité des marchés.¹⁸

7.2 - Les conditions de fiabilité des informations financières

Le principe le plus significatif est l'application de la notion de substance over form

L'information publiée doit représenter une image fidèle des transactions et des autres événements qu'elle vise à présenter. La comptabilisation doit donc être effectuée en suivant la réalité économique (la substance) et non pas seulement en suivant la forme juridique (l'apparence). La vision juridique conduit à ne pas comptabiliser certains actifs comme le crédit-bail car l'entreprise n'est pas propriétaire du bien qu'elle utilise Parallèlement le bilan de l'entreprise reflétera la valeur actuelle de ses actifs et de ses passifs, il ne correspondra plus à une représentation historique de son patrimoine. Ceci est particulièrement vrai pour les portefeuilles de titres et les produits dérivés.

7.2.1- Les conditions de fiabilité des informations financières Les informations financières à publier doivent être pertinentes et fiables :

Les caractéristiques qualitatives des informations financières sont les éléments qui font que l'information fournie dans les états financiers soit utile aux utilisateurs. Si le caractère utile et compréhensible de l'information fait défaut, les managers eux-mêmes peuvent ne pas être conscients de la véritable situation financière de leur entreprise, et d'autres acteurs, peuvent ainsi être induits en erreur. La mise en œuvre des principales recommandations sur la Qualité et des normes comptables appropriées doit normalement conduire à des états financiers qui donnent une image fidèle. L'acte uniforme portant Droit comptable précise que « la comptabilité doit satisfaire, dans le respect de la règle de prudence, aux obligations de régularité, de sincérité et de transparence inhérente à la tenue, au contrôle, Les principales caractéristiques qualitatives sont ».¹⁹

18 Lenormand gaelle et al, op-cit, p 58.

19 Eric tort, Lionel Escaffre, améliorer l'information financière en IFRS, édition Dunod, paris 2012, p.4,5.

a) Pertinence

L'information est pertinente lorsqu'elle permet aux utilisateurs d'évaluer correctement les événements passés, présents et futurs. Elle n'est donc utile que si son omission peut influencer négativement les décisions à prendre par les utilisateurs.

b) La fiabilité

Pour permettre aux partenaires de l'entreprise de pouvoir s'adapter aux changements de l'environnement dans lequel ils opèrent, l'information financière diffusée doit être exempte d'erreurs.²⁰ Elle doit traduire fidèlement la transaction ou l'évènement qu'elle vise à représenter. Les points clés en matière de fiabilité sont : la prééminence de la substance sur la forme, la neutralité, la prudence et l'exhaustivité de l'information.

c) La comparabilité

La comparaison des données dans le temps et dans l'espace nécessite que l'information financière soit produite à partir des méthodes comptables homogènes et immuables ; sauf si les modifications envisagées permettent d'obtenir une meilleure image de l'entité concernée. La comparabilité de l'information financière renvoie l'entité concernée obligatoirement à la mise en place d'un dispositif normatif, connu des utilisateurs ou des partenaires de la bourse.

d) L'intelligibilité

L'information doit être facilement compréhensible par les utilisateurs qui doivent avoir un niveau raisonnable en gestion, en économie et en comptabilité²¹ ainsi que la volonté d'étudier l'information relative consciencieusement. Bien que les utilisateurs des états financiers soient censés avoir des connaissances suffisantes pour interpréter les états financiers. L'information qui s'y trouve ne doit pas être diffuse. Toutefois, toute information utile, même complexe, doit être fournie aux utilisateurs.

7.3-Format de publication : Une affaire de marketing « comptable »

Destinée à unifier au niveau international la publication des comptes consolidés pour favoriser coté analystes et investisseurs, l'évaluation et la comparabilité des performances des entreprises l'application des normes IAS/IFRS conduit des dernières à faire du « marketing comptable » c'est-à-dire à présenter les résultats de la meilleure façon qui soit, afin de refléter aux mieux leurs performances et leurs atouts face à leurs principaux concurrents, elles induisent donc pour toutes entreprises qui n'ont jamais été confrontées aux US-GAAP une véritable « révolution culturelle » en terme de production de l'information financière il ne s'agit plus de produire une information factuelle destinée à l'administration fiscale mais construire un véritable outil

20 C.maillot-Baudier,a.le Manh,normes comptables internationales IAS/IFRS,edition Berti,paris2006,p23.

21 C.maillot-Baudier,a.le Manh, Op-cit,p23.

de communication pour se présenter au marché, aux actionnaires et aux investisseurs potentiels .

Une révolution sur fond de transparence qui cache un danger de taille, en effet grâce à la publication actuelle , de type « compte de résultat » annuel, les entreprises françaises pouvaient jusqu'à présent occulter facilement des secteurs non rentables, en les adossant suivant les années à d'autres activités plus porteuses, la publication IAS/IFRS de type bilan décrit de façon précise l'organisation de l'entreprise puisqu'il y a ventilation (avec note explicative obligatoire en annexe) on voit donc clairement que selon l'activité et les choix stratégiques, les segments reflétant l'activité de l'entreprise pourront être très divers par exemple un constructeur automobile présente ses ratios segmentés en deux grandes activités : automobile et services financiers ; et par grandes zones géographiques : Allemagne, Amérique du nord, Amérique du sud, Afrique, Asie/Océanie.²²

7.4-Vers une véritable révolution culturelle :

une véritable révolution culturelle pour la production de l'information financière et la stratégie de communication financière, il s'agit pour l'entreprise de favoriser la compréhension du modèle économique par des tiers avec une réelle opportunité de se différencier par rapport à ses concurrents, notamment en donnant une nouvelle image de ses indicateurs de performance c'est ce qui fait partie maintenant de ce que l'on appelle la gouvernance ou la gouvernance d'entreprise.

8-Les impacts par domaine fonctionnel :

8.1-Comptabilité

Les impacts sont faibles sur le moteur de la comptabilité (en dehors de la comptabilité analytique) ; en effet s'il pourra s'avérer nécessaire de compléter les informations par des données extraites d'autres systèmes pour satisfaire au reporting IFRS, les principes d'écritures comptables sont conservés dans l'ensemble même si quelques comptes et modes de calculs changent

8.2-Immobilisations

Il existe de nombreuses divergences entre le PCG et les IFRS au niveau des immobilisations, notamment sur les points suivants : méthodes de calcul des amortissements, historisation des opérations, cas du crédit-bail, suivi de certains biens par composants, gestion des valeurs résiduelles;...

Nous avons identifié dans les nouvelles normes, ce qui est de nature à changer l'outil ou son exploitation :²³

-Un double suivi des données de base pour une même immobilisation (coût historique et juste valeur)

²² www.sage.fr/espaces/portals/48/domaines/fin/livreblanc/ias-ifrs.pdf.normes IAS/IFRS:une simple affaire de présentation ?site consulté le 27/03/2015 à 20h00 p.12 .

²³ C. maillet-Baudier, a. le Manh, op-cit, p, p; 54,55.

- plans d'amortissements gérés en parallèle pour une même immobilisation (PCG et IFRS)

-Notions d'avantages économiques attendus et de durée d'utilité

-Réévaluation des immobilisations à leur juste valeur

-Traçabilité des réévaluations

-Information sectorielle

-Suivi des composants d'une immobilisation

-Suivi par UGT (Unité Génératrice de Trésorerie)

8.3-Trésorerie

La gestion des instruments financiers sera fortement impactée par la mise en place des normes IFRS et notamment la comptabilité de couverture. Les systèmes gérant des couvertures de risque de change ou de risque de taux seront les plus impactés, par contre les normes auront assez peu d'impacts sur les outils de gestion quotidienne du cash

Nous avons identifié dans les nouvelles normes, ce qui est de nature à changer l'outil ou son exploitation :

-un classement par famille des instruments financiers

-des nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers spéculatifs et de couvertures²⁴

8.4-Reporting / Consolidation

Les informations financières deviennent plus riches et les normes IFRS induisent de nouvelles exigences comme l'évaluation à la juste valeur, une nouvelle classification des instruments financiers, une production des informations trimestrielle (accélération de la production) .

24 C.mailet-Baudier,a.le Manh ,op-cit,p,83.

Conclusion

Nous avons essayé dans cet article de démontrer « l'impact des IAS/IFRS sur la communication et l'information financière », l'application des normes IAS /IFRS comprend plusieurs enjeux et impacts dont la protection des investisseurs, la publication plus fréquente et plus détaillée d'information, en somme une communication financière plus efficace, parce que une bonne communication financière aide à la prise de décisions stratégiques et que les états financiers source de cette communication ont été modifiés et améliorés grâce aux normes comptables internationales IAS /IFRS .

L'amélioration de l'information comptable liée à l'application des IFRS est souvent présumée en raison : du nombre limité de choix comptable laissés à la discrétion des dirigeants ce qui doit restreindre les comportements opportunistes et aussi de la généralisation du principe de la prééminence de la substance sur la forme qui privilégie la réalité économique des opérations pour décider de leur traduction comptable et en dernier l'introduction du concept de juste valeur censé aboutir à des valeurs comptables plus proches de valeurs réelles

Différentes recherches tentent de comparer la qualité des données comptables obtenues avec les IFRS (pertinence et fiabilité) par rapport aux référentiels nationaux. des états financiers de meilleure qualité doivent alors se traduire par une réduction de l'asymétrie d'information et du coût du capital .

Références bibliographiques :

Ouvrages :

1-André farber et victor Ginsburgh, crise financière et normes comptables, revue française de gestion, 2012/4n°222.

2- Bernad esnault –roger dinasquet, la comptabilité financière, que sais je, 2008.

3-Bruno colmart, pierre arnaud michel, hubert tondeur, comptabilité financière normes IAS/IFRS, collection synthexe pearson education, science de gestion, paris 2008.

4-C.maillet-Baudier, a.leManh, normes comptables internationales IAS/IFRS, édition Berti, paris 2006.

5-Eric tort, lionnel Escaffre, améliorer l'information financière en IFRS, édition Dunod, paris 2012.

6-Jean-yves leger, la communication financière, édition DUNOD, 2008.

7- Hervé stology-michel j.lebas-georges Langlois, comptabilité et analyse financière, 1er édition de boeck, 2006.

8-Stéphane BRUN, l'essentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS, 3ème édition gualino, paris 2006.

Articles et revues :

1-André farber et victor Ginsburgh, crise financière et normes comptables, revue française de gestion, 2012/4n°222.

2-Lenormand gaelle et al, « les IAS/IFRS » bilan et perspective, revue française de gestion, 2012/3n°222.

webographie :

1-www.sage.fr/espaces/portals/48/domaines/fin/livreblanc/ias-ifrs.pdf. normes IAS/IFRS: une simple affaire de présentation ? site consulté le 27/03/2015 à 20h00 .

2-www.afc-dz.com, l'essentiel des normes ifrs

3- www.infoguerre.fr/fichier/ifrs.pdf /page consultée le 30/03/2015 à 15 :18mn école de guerre économiques, 18 mars 2008.

4-www.iasb.com.

5.www.iasplus.com/en/publications/canada/.../IIYP-FR-interactive.pdf. site consulté le 14/04/2015, à 21H00 .guide de référence édition deloitte.